

Note d'information

Réunion de la Commission Permanente

12 décembre 2011

Les aides du Département : plus de 1,7 M€

Présidée par Monsieur Henri EMMANUELLI, cette Commission Permanente a notamment examiné les décisions suivantes :

1°) Economie, tourisme :

- Des aides au développement économique : 188 800 €, notamment à la Communauté de communes du Seignanx pour l'aménagement de la zone d'activités de « L'Arriou » à Ondres, le programme de revitalisation et de développement économique du bassin d'emploi d'Hagetmau ainsi que le dispositif de soutien exceptionnel aux salariés d'entreprises de production de la commune d'Hagetmau, victimes de licenciement économique,
- une aide de 100 000 € à la Chambre des métiers et de l'artisanat des Landes, dans le cadre du plan quinquennal 2010-2014,
- une aide de 2 240 € pour des hébergements touristiques et l'engagement dans la démarche « Qualité tourisme ».

2°) Agriculture :

- Des aides en faveur de l'agriculture : 152 290 € pour inciter les agriculteurs à des pratiques respectueuses de l'environnement, développer des politiques de qualité, aménager le territoire en préservant les exploitations familiales.

3°) Equipements des collectivités et protection de l'environnement :

- Des aides, dans le cadre du Fonds de Solidarité tempête (7 235 €), notamment aux communes de Sarbazan et Sore, pour la prévention et la collecte sélective des déchets ménagers (43 200 €) au Sictom du Marsan, (204 170 €) au titre du programme de travaux de restauration et de réhabilitation des centres de secours de Rion-des-Landes, Roquefort, Soustons, Villeneuve du Marsan et Lit-et-Mixe,
- 70 000 € pour le soutien aux projets d'éveil dans les établissements d'accueil collectif et familial de la petite enfance : sont concernées notamment les communes de Tarnos, Soorts-Hossegor, les CIAS du Cap de Gascogne de Saint-Sever, du Pays d'Orthe et 144 370 € pour le projet de rénovation urbaine du quartier Nord Peyrouat à Mont-de-Marsan,
- 43 200 € en faveur des espaces naturels sensibles et de l'espace littoral, des opérations relevant du schéma cyclable départemental.

4°) Education, jeunesse, sport, culture :

- 213 000 € pour les collèges, les prêts d'honneur d'études et les bourses Erasmus,
- 40 745 € à 12 sportifs de haut niveau et aux bénéficiaires du dispositif « Profession Sport Landes »,
- 212 000 € pour des aides départementales à l'équipement culturel, l'organisation de manifestations culturelles et la protection de patrimoine.